

Communiqué de presse – 14 juin 2016

**Seule une réduction du coût salarial rétablira la compétitivité des entreprises de construction**

## **"Le gouvernement ignore la construction"**

**Le secteur de la construction souffre de plus en plus du double phénomène de la concurrence déloyale et du dumping social. Depuis 2012, 20.300 emplois ont déjà été perdus. C'est ce qui ressort du rapport annuel que la Confédération Construction présente aujourd'hui. La Confédération plaide pour une baisse immédiate des coûts salariaux. "Le gouvernement se réjouit de la création de nouveaux emplois en Belgique, mais il oublie la construction", déclare l'administrateur délégué Robert de Mûelenaere.**

Une réduction du coût salarial de minimum 6 € par heure est indispensable pour restaurer la compétitivité des entreprises de construction belges. Le plan de relance du secteur montre qu'il est possible de financer cette réduction. Avec une « dotation » annuelle de 600 millions €, le coût de la réduction est totalement couvert après deux années et la mesure génère ensuite d'importantes recettes supplémentaires pour le trésor. En effet, une telle réduction des coûts salariaux inversera la tendance en matière d'emploi, permettra de récupérer l'emploi perdu et créera ensuite une nouvelle dynamique en termes d'activités et d'emplois supplémentaires. Ceci constitue un atout supplémentaire en ces temps difficiles pour le budget.

### **Un coup d'épée dans l'eau**

En octobre dernier, le gouvernement fédéral a promis d'agir et a annoncé vouloir réserver 600 millions d'euros à une baisse spécifique des charges dans la construction. Toutefois, la libération de ce montant ne devrait pas avoir lieu avant 2020, c'est-à-dire à un moment où il sera de toute façon trop tard pour sauver la compétitivité du secteur. Jusqu'à présent, le gouvernement ne tient compte que des mesures reprises dans le Plan pour la concurrence loyale, cosigné par la Confédération et les partenaires sociaux en juillet 2015. Pour la Confédération c'est une grave erreur.

Robert de Mûelenaere : "Le gouvernement doit savoir que la seule exécution des mesures du Plan pour la concurrence loyale ne suffit pas. Ces mesures permettent de lutter contre les formes de concurrence illégale, comme le dumping social et les fraudes au détachement. Mais la destruction de l'emploi dans la construction a une autre cause : la différence des coûts salariaux avec les entreprises étrangères qui interviennent en toute légalité et que nos entreprises ne peuvent pas concurrencer". Ces entreprises paient en effet les charges sociales dans leur pays d'origine, où elles sont bien souvent, pour les principaux pays concernés, inférieures de 20 à 30% par rapport aux charges belges. "Tant que le gouvernement ne donne pas suite à la demande de réduction du coût salarial belge, les mesures du Plan pour la concurrence loyale auront des effets très limités. C'est presque un coup d'épée dans l'eau."

### **26.000 emplois menacés**

Avec un taux de 3,6% de l'emploi du secteur privé, la Belgique connaît le pourcentage le plus élevé de travailleurs détachés. Bien plus que la France (1,4%) et l'Allemagne (1%), deux autres pays grands receveurs de main-d'œuvre détachée. La construction est le secteur le plus touché : les détachés en Belgique représentent plus de 25% de l'emploi ouvrier de la construction. L'impact sur les entreprises belges est énorme : la dernière enquête de la Confédération auprès de ses affiliés montre que près de 85% des entrepreneurs belges perdent des marchés au profit des entreprises étrangères. Depuis

2012, 20.300 emplois ont déjà été perdus. Sans le choc de compétitivité demandé, 26.000 emplois supplémentaires seront perdus d'ici 2020.

Robert de Mûelenaere : "Les chiffres ne mentent pas. Le gouvernement est bien informé de ces données et il connaît pertinemment les enjeux, à savoir la survie des entreprises de construction belges, tant les grandes que les petites. Nous attendons donc très vite un signal positif du gouvernement. S'il ne réagit pas, il sera censé faire une croix sur un secteur grand contributeur d'emplois et donc de richesses pour notre pays".

**Pour plus d'informations concernant ce communiqué de presse:**

**Véronique Vanderbruggen**

Dir Relations Publiques

T 02 545 56 26 • M 0477 36 09 44

[veronique.vanderbruggen@confederationconstruction](mailto:veronique.vanderbruggen@confederationconstruction)

*La Confédération Construction défend les intérêts de plus de 15.000 entreprises du secteur de la construction de toute taille (indépendants, pme, grandes entreprises), actives dans tous les segments de la construction. Elle est présente au niveau local, régional, national et européen. La Confédération est à l'initiative de grands événements tels que le Forum Construction et la Journée Chantiers Ouverts.*



Follow  
us on  
Facebook

follow us on  
**twitter**

